



Communiqué de presse

16/06/2010

Réforme des retraites : un mal nécessaire

Réformer le régime des retraites est impératif pour faire face aux conséquences financières des évolutions démographiques.

La CGPME s'est prononcée en faveur d'un effort équitablement réparti notamment entre le secteur privé et le secteur public. Une convergence entre les régimes public et privé a été retenue, l'alignement du taux de cotisation du public sur le privé étant engagé même si l'on peut regretter que ce soit sur 10 ans. De même, l'âge légal de 62 ans en 2018 concernera également les fonctionnaires.

La Confédération s'était déclarée favorable au maintien du régime des carrières longues permettant de tenir compte de l'âge d'entrée dans la vie active. Le dispositif prévu concernera 50 000 personnes en 2011. En outre un dispositif individuel, et nous avons particulièrement insisté sur ce point, prendra en compte la pénibilité médicalement constatée.

Lors du dernier Sommet social, Jean-François Roubaud avait manifesté le souhait, afin d'encourager le recrutement des seniors, de voir mis en place un allègement de charges ciblé. Une aide à l'embauche est effectivement prévue pendant un an, sous réserve d'emploi en CDI ou en CDD de plus de 6 mois. L'aide au financement du tutorat répond également à nos attentes.

Au chapitre des regrets, la réforme ne prévoit pas la mise en place d'un mécanisme supplémentaire optionnel de capitalisation pour le secteur privé géré nationalement.

Au chapitre des mauvaises nouvelles, l'annualisation du calcul des allègements de charges représentera une charge importante pour un grand nombre d'entreprises. Toute remise en cause supplémentaire des allègements généraux serait une véritable catastrophe pour l'emploi et la compétitivité des entreprises.

Pour conclure, la CGPME estime ce projet globalement équilibré. Pour autant et si l'on ne veut pas transférer les déficits de l'assurance vieillesse vers l'assurance chômage, il est impératif de prendre des mesures fortes pour restaurer la croissance. Toutes nouvelles contraintes comme celles prévues dans le texte sur le dialogue social dans les TPE, s'inscrirait dans le sens inverse.